

Protocole sanitaire

collège Le Vieux Chêne – rentrée scolaire 2021

L'objectif de cette rentrée 2021 est « d'accueillir tous les élèves sur l'ensemble du temps scolaire, dans un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. » (source : Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports)

Le présent protocole prend appui sur le document diffusé par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports . **Le niveau 2 du protocole sanitaire est applicable dès la rentrée scolaire 2021.**

Ce guide résume les mesures locales discutées lors de la réunion de la Commission Hygiène et Sécurité du 30 août 2021 et adoptées par vote du Conseil d'administration en date du 02 septembre 2021.

Ce protocole d'accueil des élèves repose ainsi sur le strict respect des quatre fondamentaux suivants:

- le respect impératif des gestes barrières,
- le port obligatoire du masque pour les personnels et les élèves dès la classe de 6e dans tous les espaces couverts,
- l'hygiène des mains,
- le nettoyage et l'aération des locaux (5 minutes d'aération des locaux au minimum entre chaque cours et 15 minutes d'aération minimum toutes les 2 heures).

Le protocole traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. **Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.**

Le protocole décrit prend également en compte les spécificités du collège Le Vieux Chêne :

- les ressources humaines
- la structure de l'établissement (superficie des salles, du réfectoire, circulation des élèves, etc.)
- les transports scolaires.

Ainsi, le **port du masque (masque en tissu de catégorie 1 ou masque chirurgical jetable)** est-il **obligatoire au collège Le Vieux Chêne dans tous les espaces couverts.**

Le Pass sanitaire n'est pas obligatoire pour accéder au collège.

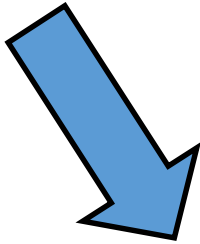
Nota Bene : les familles, les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires ou la cour après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent obligatoirement porter un masque de protection (en intérieur) mais le Pass sanitaire n'est pas obligatoire.

AVANT DE PARTIR AU COLLEGE



Avant de partir au collège , la prise de température est obligatoire. Les parents s'engagent à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève, dans sa famille ou son entourage. L'établissement sera informé de mon absence.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.



Si je dois prendre les transports, je porte obligatoirement mon masque.

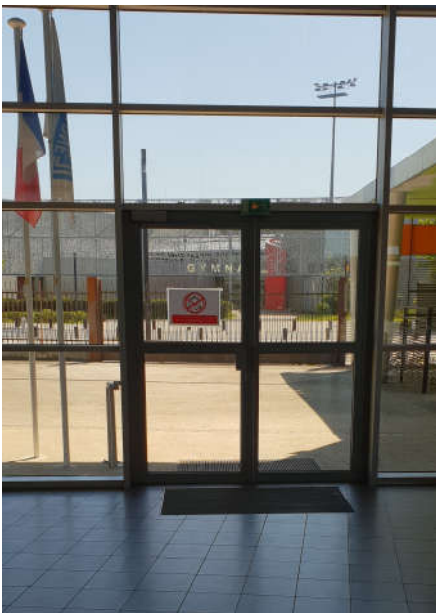
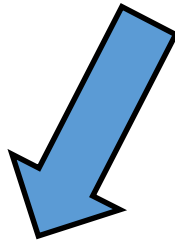
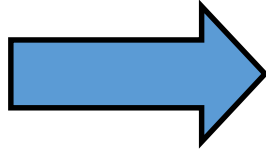
Le bus est un lieu clos.



Mon accueil au collège

Je porte mon masque avant même d'avoir franchi la porte d'entrée du hall du collège.

1 Je suis accueilli par la Vie Scolaire qui m'indique les bornes de gel hydroalcoolique présentes dans le hall pour le nettoyage **OBLIGATOIRE** des mains.



Le port du masque (masque en tissu de catégorie 1 ou masque chirurgical jetable) est OBLIGATOIRE dans tous les espaces intérieurs (couverts) du collège .

2 Je me rends dans ma cour (6e/ 5e ou 4e/ 3e) où je peux ôter mon masque si je le souhaite et je me range sur l'emplacement de ma classe.

Le professeur m'accompagne jusqu'à sa salle de cours.



En salle, les règles... pas à pas !

A l'entrée en salle, le professeur pulvérise du désinfectant sur les tables et je nettoie ma table à l'aide d'un essuie tout. Puis, le professeur me met du gel hydro alcoolique sur les mains et je frictionne pour les désinfecter.

Le produit désinfectant utilisé est adapté à la désinfection des mains et du mobilier. Il agit en 30 à 60 secondes.

Je peux alors sortir mes affaires et m'installer pour travailler.

Une aération de la salle (5 minutes) doit être faite, sous l'autorité du professeur, au début de chaque cours.

Le professeur fait ouvrir toutes les fenêtres de la salle à la fin des cours précédant une récréation ou la pause méridienne (pause repas).

Je porte obligatoirement, et en permanence, un masque.

Je n'ai pas le droit de me déplacer pendant le cours sans autorisation du professeur.

J'évite de prêter ou d'emprunter des affaires à mes camarades.

Je dois impérativement respecter les consignes sanitaires.

Dans le cas contraire, je serai exclu de la salle et mes parents devront venir me chercher.

En salle, les règles... pas à pas ! (suite)

J'attends l'autorisation du professeur pour me lever et sortir de la salle selon ses instructions. (Exemple: sortie par rangée de tables)

Le port du masque est obligatoire dans tous les locaux couverts et ce, dans tous mes déplacements (y compris donc les couloirs, le hall...).

Je prends le chemin vers une autre salle ou la cour en suivant les indications prévues à cet effet (flèches). Je **dois obligatoirement respecter le sens de circulation** afin de limiter le brassage entre élèves . Les professeurs et le service de Vie scolaire sont présents pour faire respecter ce sens de circulation aux interours et aux récréations.

Les deux cours sont identifiées. Je suis donc sur la cour dédiée à mon niveau de classe (6ème et 5ème pour la plus grande cour, 4ème et 3ème pour la plus petite cour). Je ne dois pas en changer.

Quel que soit mon niveau de classe, je dois aller aux toilettes situées dans ma cour.

Je porte bien mon masque dans les toilettes (espace couvert).

Je me lave les mains avec du savon avant d'aller aux toilettes et avant de sortir des toilettes.

Pendant toute la récréation dans la cour, je peux ôter mon masque si je le souhaite.

Le temps de demi-pension.

Si je suis externe, je sors du collège **directement** après la fin de mon dernier cours de la matinée. **Je me lave les mains au savon dès mon arrivée à mon domicile.**

Si je suis demi-pensionnaire :

Un assistant d'éducation appellera les classes dans la cour. Je suis donc attentif aux messages de la Vie scolaire.

J'entre par la porte extérieure située près de la salle d'étude (ou salle de permanence) et je me dirige vers le réfectoire.

A l'entrée du réfectoire, je me désinfecte les mains avec le gel hydro alcoolique mis à disposition et je continue de porter mon masque.

Je déjeune avec ma classe à la table indiquée par les assistants d'éducation (les places utilisables par les élèves d'une même classe sont en quinconce et espacées. Une distance de 2 mètres entre 2 groupes de classes différentes est prévue).

Une fois assis à ma place, je peux retirer mon masque en le saisissant par les élastiques, derrière les oreilles. Je le conserve dans un sac plastique, **sans le rouler** car les faces blanche et bleue du masque ne doivent pas entrer en contact)

Je déjeune exclusivement sur mon plateau. **Je ne pose rien sur la table** (ni couverts, ni pain, ni serviette...).

Je dispose de **20 minutes pour déjeuner** (et permettre ainsi aux autres camarades de déjeuner dans les mêmes conditions).

Si je vais remplir le broc d'eau ou à la fin du repas et **avant de me lever de table, je remets mon masque.**

Après avoir débarrassé mon plateau, je mets mon masque usagé à la poubelle, je me désinfecte les mains avec du gel hydro alcoolique.

Je mets un nouveau masque, puis je sors du réfectoire et je rejoins la cour par la porte extérieure située immédiatement à droite de la sortie du réfectoire.

Informations complémentaires :

- **Cours d'EPS : Protocole sanitaire niveau 2 .**

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour l'année scolaire 2021-2022.

Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés.

- **Si un cas Covid positif est signalé dans une classe :**

- une enquête de type tracing est réalisée afin d'identifier les cas contact, mais la classe reste ouverte.

- les parents d'élèves sont informés.

- les cas contact ayant un schéma vaccinal complet et dont l'immunisation est en place (2e injection de vaccin + 7 jours) peuvent poursuivre les cours en présentiel au collège, à condition qu'une attestation sur l'honneur établie par les responsables légaux soit fournie au collège.

- les cas contact non vaccinés ou avec un schéma vaccinal incomplet ou dont l'immunisation n'est pas encore efficace (moins de 7 jours après la seconde injection de vaccin) sont placés en isolement à domicile pour 10 jours à compter des 1ers symptômes ou du test Covid positif. Ces élèves poursuivront alors leur scolarité en enseignement à distance , durant la durée de leur isolement.